

# **Procès-verbal du conseil municipal du**

**lundi 14 octobre 2024**

## **Etaient présents :**

Marie-Christelle BOUCHERY, Myriam LIXON, Monique GRATALOU, Pascal WIERZBICKI, Florent GIBAUT, Nadine WIERZBICKI, Christine AUDE, Sophie LATROMPETTE, Jocelyne CONSTANTIN, Cyril CHAT, Lucie BERTHELOT, Cédric MOREAU, Jean-Marie BERTAU, Aurélie THUAULT, Thierry BAUDRY.

## **Les pouvoirs :**

Patrice VIAUD à Marie-Christelle BOUCHERY.

## **Excusés :**

François PETORIN.

## **Etaient absents :**

Fabrice GIRARDEAU, Marie-Reine MASSON.

## **Nombre de votants : 16**

**Secrétaire de mairie :** Mickaël RENAUDEAU

**Secrétaire de séance :** Nadine WIERZBICKI

## **Début de séance 20 h 00**

- MCB : je vous présente Delphine PAGE et Aline GALLOU. Delphine PAGE est directrice du CAUE et Aline GALLOU d'ID 79, on connaît plus Mr PERES. Elles sont là toutes les 2 pour nous présenter le projet "aménagement des abords de l'école", qui a évolué. Si vous vous en souvenez au tout début, on était sur un projet école, arrière de l'école et notamment sécurisation de la voirie. il fallait chercher pour le diagnostic, les fouilles préventives, donc là, on est plutôt sur l'idée de rester sur l'aménagement de la voirie, qui correspondait quand même à notre idée première, de sécuriser l'entrée et la sortie de l'école. Donc, c'est ce que l'on va vous laisser présenter
- Aline GALLOU : ce que je vais vous présenter ce soir, permet un peu de dégrossir le problème, de voir ce qui pourrait être possible, sur quel périmètre, à peu près combien ça pourrait coûter et combien de temps pour réaliser le projet, pour que vous, après, vous puissiez prendre la décision, pour savoir quel budget, comment vous avez les financements par rapport au calendrier de la commune, les attendus, les objectifs, nous allons partagés avec vous ce soir les grandes orientations pour que ce soit un projet qui corresponde à vos attentes.

Delphine PAGE et Aline GALLOU présentent le projet de la sécurisation de l'école.

- CC : les coûts qui sont présentés, par exemple pour l'aménagement de la route départementale c'est du financement du département ou du financement de la commune ?
- AG : non, en agglomération, c'est la commune qui est maître d'ouvrage.
- PW : en clair, on ne fait pas ce que l'on veut parce que c'est le département, mais c'est nous qui payons.
- AG : voilà !
- CC : c'est pour ça qu'à chaque goudronnage, ils s'arrêtent aux panneaux d'entrée du bourg ?
- AG : c'est ça ! C'est Mme le maire qui fait les arrêtés pour la vitesse, etc... mais le département reste gestionnaire de la voirie
- PW : pour la vitesse, ça a été pris conjointement entre la commune et le département.
- MCB : de toute façon, on partage beaucoup. Est-ce que dans l'idée de cette présentation, on s'y retrouve ? C'est vrai qu'il y a à la fois l'école et à la fois l'entrée et la sortie. Les architectes se sont plutôt portés sur l'école, c'est pourquoi on mène un travail parallèle, qui n'a pas été fait dans leurs propositions. Là, on revient vraiment à la base, qui était de sécuriser l'école. C'est conséquent de se dire que ça part de la Voie Romaine jusqu'à la route de l'école, vous qui connaissez bien le territoire, vous voyez un peu la distance que ça fait.
- PW : on a créé un autre accès et pour vous dire que l'on ne fait pas ce que l'on veut sur la départementale, parce qu'il y a eu une interrogation de certains parents qui voulaient faire l'entrée et la sortie sur celle qui existait avant, le département ne veut pas. Ils veulent que ce soit une entrée et que la sortie se fasse de l'autre côté.
- AT : l'inverse aurait été mieux, en fait. On coupe pour rentrer , alors que tout le monde est agglutiné là, alors qu'au moment de sortir les gens se sont déjà dispersés.
- PW : le département ne veut pas .
- MCB : il y a d'autres remarques de ce style, il faut en profiter ? Là, l'idée était de sécuriser immédiatement bien-sûr, mais par rapport aux piétons, par rapport aux véhicules, on sécurise un maximum autour de l'école.
- DP : ça, vous n'y serez pas forcément , c'est 2027, vous serez ou pas, moi je n'en sais rien, mais en revanche l'équipe de paysagistes, de bureau d'étude, c'est vous qui allez les choisir, c'est vous qui allez les rencontrer, c'est vous qui allez les auditionner. Le projet c'est avec vous qu'il va être mis en route, il y a un temps de conception qui est important, où des choses avancent en fait.
- MCB : quel est l'intérêt dans tout ça ? C'est la sécurisation, ce sont les enfants, l'école c'est pérenne pour une commune. Là, c'est peut-être exceptionnel mais on a 12 enfants en plus. Par rapport à l'année dernière, c'est conséquent, de 89 enfants on est passé à 101.
- CA : ce qui est encourageant, c'est que s'il y a une équipe différente après 2026, c'est qu'elle continue le projet et que ça voit le jour.
- ML : enfin, nous on aura fait ce que l'on avait dit qu'on ferait.

- MG : c'était notre projet. L'essentiel c'est de continuer d'avancer régulièrement et de faire avancer le projet en même temps, même si l'on sait que l'on ne verra peut-être pas la fin.
- MCB : après, pour la suite, le dossier est quand même bien établi, en ressources financières on va réinterroger, bien-sûr, Mme BENAZZA de la perception, surtout que depuis quelques semaines, on nous annonce que les collectivités vont devoir financer l'Etat. Apparemment on sera épargnés, c'est plutôt les plus grosses collectivités, après on a des emprunts qui s'arrêtent, on a des recettes nouvelles qui arrivent, tout n'est pas noir. C'est pour une belle cause quand même l'enfant, l'école. Certains ont eu ou pas du tout le document ? Du coup, on fera une copie et on vous l'enverra. Nous on va quand même acter sur le principe que l'on veut continuer ou pas. C'est bon pour tous ?

### **1 - Approbation du Procès-Verbal du CM du 16 septembre 2024 :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 16**

### **2 - Présentation de l'avant-projet d'aménagement des abords de l'école et approbation :**

- MCB : la présentation de l'avant-projet que l'on a eu à l'ouverture du conseil municipal, l'idée c'est de faire au moins un avis de principe, sur le fait que l'on continue à travailler dessus et on verra comment on avance. Donc là, après la présentation, est-ce que vous êtes en accord avec ce qui vous a été présenté, est-ce que ça correspond à vos objectifs et est-ce que vous êtes d'accord à ce que l'on continue ce projet ? Est-ce qu'il y a déjà des remarques, des questions qui n'auraient pas été posées et qui pourraient être posées maintenant ?

**Défavorable : 0**

**Sans avis : 0**

**Favorable : 16**

- MCB : donc, on continue ce projet, qui j'espère répondra au moins à l'attente des parents, on va essayer d'avancer vers ça, répondre aux parents, aux enfants.
- CC : pas que les parents, c'est global.
- MCB : oui, on est conscient que c'est quelque chose qui ne se fera pas sur un seul mandat.

### **3 - Adoption du Règlement Intérieur de la collectivité :**

- MG : est-ce que vous avez réussi tous à l'ouvrir ?
- plusieurs personnes : non.
- MG : On pourra vous le passer en papier, si vous voulez le lire, ou venir le consulter, on en imprimera quelques exemplaires.
- TB : je trouve dommage de l'envoyer le vendredi en fin de journée pour le lundi soir. Je propose si vous êtes d'accord, pour que tout le monde ait le temps de le consulter avant, de reporter le vote à dans un mois, c'est une proposition.

- MG : moi, ce que je voudrais dire c'est que, est-ce que le vote va remettre en cause le règlement intérieur, sachant que ça fait déjà 2 ans que l'on est dessus.
- TB : c'est une question de principe.
- MG : oui, oui, je comprends, simplement je vous explique, c'est un travail qui a été obligatoire pour la commune, qui aurait dû être mené bien avant, qui n'a pas été fait, qu'on a finalisé, c'est un travail qui a été validé par des organismes syndicaux et par le centre de gestion, le comité technique, de toute façon il ne sera pas remis en cause.
- TB : je ne remets pas en cause.
- MG : oui, je comprends bien, vous êtes un peu frustré parce qu'il est arrivé trop tôt.
- TB : je ne parle pas que pour moi, je parle pour toute la bande, on a besoin, quand même, de connaître un petit peu de quoi on parle, même si à la fin on vote, s'il est très bien fait, il n'y a aucun souci.
- MG : bien fait, ça je ne peux pas vous dire, ce sera à vous de juger.
- MCB : de toute façon il est appuyé par le service du centre de gestion, on n'a pas trop le choix nous.
- MG : nous on n'a pas eu le choix final au niveau de la rédaction, on s'est fait retoquer d'ailleurs, c'est pour cela que je vous avais préparé un petit travail pour vous expliquer comment ça s'est passé. Moi, je veux bien repousser à la fois d'après, mais ce qui m'embête...
- TB : je ne m'exprimais que sur la forme, pas sur le fond.
- MG : d'accord.
- TB : d'autant plus que beaucoup n'ont pas pu l'ouvrir.
- MCB : vous n'avez pas pu l'ouvrir non plus ?
- TB : il y en a 2, j'ai pu ouvrir le 1<sup>er</sup>
- MCB : d'accord.
- TB : Je l'ai trouvé que samedi, le week-end j'ai autre chose à faire.
- MCB : dimanche, je faisais des mails pour la mairie.
- TB : vous ne pensez pas qu'1 ou 2 semaines pour un dossier...
- MCB : ah, non, il n'y aura jamais 1 ou 2 semaines, on aura peut-être un délai légal à donner les documents, mais ça ne sera jamais sur 2 semaines avant, qu'on vous apportera ce type de documents, n'attendez pas ça de nous.
- TB : ah, ok !
- MCB : non, il y a un délai, je crois que c'est 3 jours, Mickaël combien de jours ?
- MR : j'ai juste une question technique. Vous n'avez pu ouvrir qu'un seul document ?
- TB : le premier.

- MR : d'accord, parce que en fait c'est 3 fichiers à télécharger, mais il n'y en a qu'un seul que vous pouvez ouvrir. C'est juste qu'il faut que les 3 soient téléchargés pour que vous puissiez ouvrir le 1<sup>er</sup>, donc c'est peut-être normal. Vous aviez l'intégralité du document dessus ?
- TB : je sais ouvrir les PDF et Word et le 2<sup>eme</sup> suivant c'est point d'interrogation quand on les ouvre, il y a un autre logo tout blanc et moi je n'ouvre pas de blanc. Quand j'ai ouvert, j'ai ouvert une page blanche.
- MR : mais le PDF que vous avez ouvert il était complet ?
- TB : oui, il était complet. J'ai été jusqu'au bout il y a 26 pages, est-ce que c'est ça ? non, ce n'est pas ça ?
- MR : normalement vous devez avoir plus que ça, ça correspond à ce document.
- MG : après les annexes sont séparées.
- MCB : donc, le document par lui-même, vous l'avez eu vendredi.
- TB : il a été envoyé vendredi.
- MCB : à la CAN c'est pareil, on reçoit les documents dans les mêmes délais.
- TB : je ne parle pas de délai, je parle de comprendre un petit peu quand même.
- MCB : mais oui, mais on est tenu par des délais .
- TB : faut pas se plaindre après qu'il n'y ait pas de gens qui se présentent aux élections.
- MCB : oui, mais c'est comme ça, il en faudra pour le prochain mandat, mais moi je resterais sur l'idée du vote.
- TB : j'ai juste besoin de comprendre comment ça fonctionne ici.
- MCB : moi, je reste sur l'idée du vote, d'autant plus en votant ce document...
- MG : on a quand même des problèmes annexes...
- MCB : on a un réel besoin d'avoir ce document.
- MG : on a quand même des problèmes annexes, qui font que l'on a besoin de fonctionner avec. Il y a des règles dans le règlement intérieur, le règlement de travail, aussi bien sur l'organisation que sur les consignes de sécurité, que sur les sanctions, que sur plein d'autres choses. C'est vrai c'est épais, je suis désolée, je ne pouvais pas condenser plus. On a besoin de ce document le plus vite possible et surtout de ces annexes, de façon à pouvoir donner aux agents un cadre et une organisation qu'ils n'ont pas actuellement.
- TB : depuis le temps que vous êtes dessus vous êtes à 1 ou 2 semaines, 3 semaines près ?
- MCB : et bien on est pressé, maintenant que c'est finalisé par le centre de gestion.
- TB : si ça convient à tout le monde, très bien.
- MCB : est-ce que vous voyez une objection, tous les uns et les autres ? Est-ce qu'il faut reporter pour le vote de ce document ou pas ? Est-ce que vous d'ici un mois vous aurez le temps de le lire ? Oui, non ?

- FG : si on est dans le délai, faut pas attendre.
- MCB : on passe au vote ou on ne passe pas au vote, moi c'est ce que je veux savoir ?
- TB : je vous préviens, je ne vote ni pour, ni contre, je ne vote pas. Je ne vais pas voter pour quelque chose que je ne connais pas.
- MCB : bien, vous ne prenez pas part au vote.
- TB : vous comprenez pourquoi je ne vote pas ?
- MCB : oui, oui.

Monique GRATALOUP nous explique le document.

Mr Thierry BAUDRY ne prend pas part au vote.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 15**

#### **4 - Approbation du plan de financement modifié - Mobilier de l'annexe de la mairie :**

Délibération annulée

**Contre :**

**Abstention :**

**Pour :**

#### **5 - Approbation du plan de financement modifié - Aménagements extérieurs de l'annexe de la mairie :**

Délibération annulée

**Contre :**

**Abstention :**

**Pour :**

#### **6 - Approbation du plan de financement modifié - Aménagement du stade municipal :**

- MCB : le point 4 est annulé. je vous explique pourquoi. Au conseil dernier, on avait préparé des plans de financements pour l'annexe de la mairie, en tenant compte du pact 3, les subventions proposées par la CAN. Entre les 2, Mickaël a eu l'information que le département pouvait aider sur une partie du projet de l'annexe, mais que sur l'extérieur. Finalement en reprenant tout l'ensemble, ce n'était pas plus favorable parce que la subvention de la CAN se termine fin 2024, donc si on ne la consomme pas maintenant, on en perd une partie, par contre, la subvention du département est valable jusqu'à la fin du mandat. Donc on a encore 1 an pour la subvention au département. Du coup on avait préparé des délibérations dans le sens où on allait demander des subventions au département, finalement après le calcul ce n'est pas plus avantageux.
- FG : donc on va faire qu'à la CAN et le département on verra après.

- MCB : voilà. Et comme on a une autre demande un peu plus urgente, depuis cet été, enfin depuis la rentrée, il y a une nouvelle équipe de foot senior. C'est une équipe qui a envie de se donner, ils nous ont fait savoir des problématiques sur le terrain de foot, on revient à la main courante qui n'est toujours pas aux normes, qu'il faut décaler de 20 cm et 50 de l'autre, on a dû enlever un but parce qu'il était complètement pourri, le contrôle DEKRA avait dit il faut sortir le but du terrain, donc on l'a enlevé, il nous ont fait savoir que le filet pare-ballons qui isole les maisons est très usagé, donc il faut que l'on équipe le foot de filets pare-ballons, de 2 buts et aussi de 2 petites cabanes pour les remplaçants. On a quand même une petite enveloppe et on va essayer de tout prendre au niveau de la CAN, c'est cette opération-là, qui est d'un total HT de 6 232,24 €, à savoir que l'on peut demander 50 % à la CAN, donc ça fait 3 116 € que l'on récupère de ce fond, à savoir qu'en gros qu'il y a 1 500 € qu'on n'aura pas utilisé à la CAN.
- CC : au niveau de la Fédé du foot il n'y a pas de subvention là-dessus ?
- MCB : non.
- MG : c'est comme pour la main courante.
- MCB : oui, la main courante on nous en a promis, mais on ne l'a jamais eu.
- CC : ça c'est encore un autre débat.
- FG : sauf qu'au club, ils pensaient que la commune avait reçu des subventions pour la main courante. Moi quand j'y suis allé, c'est ce qu'ils ont dit et à la fin c'est la commune qui a tout payé et il n'y a jamais eu de subvention.
- CC : je sais très bien. Mais entre le fait qu'il y ait des subventions et que ça n'a pas été fait, et, ou pas communiqué, bref on ne les a pas eues ou qu'il n'y en ait pas du tout, si on ne peut rien aller chercher le débat il est réglé.
- MCB : là, il y a une urgence, il y a une équipe qui est donc inscrite, le district a donné des dates de matchs, autant sur les petits que sur les grands, il faut donc avoir un terrain conforme.
- CC : sur les petits il n'y a pas de problème ?
- FG : si, il y a l'histoire des 2 buts parce que c'est des moitiés de terrain. Comme il y en avait un de l'autre côté et quand vous faites des plateaux et qu'il y a 2 matchs en même temps, il faut absolument les 2 mêmes buts homologués aux mêmes endroits sur le même terrain, le but de l'autre bout il est rendu en morceaux, celui-là on ne le verra plus, donc il faut en racheter 2.
- CC : du coup, il n'y avait pas la possibilité de le remettre ?
- FG : moi, c'est ce qui m'avait été dit, tu passais la main à travers, si ça tombe sur un gamin.
- CC : donc ça veut dire, que si tu en changes 1, il faut changer les 2 en même temps ?
- FG : oui, parce qu'il faut les 2 mêmes sur le même terrain, c'est les normes du foot et après l'histoire de la main-courante et tout ça, c'est pareil, c'est que le terrain pour l'équipe des grands est homologué jusqu'en mars 2025, le championnat il ne s'arrête pas au mois de mars.
- MCB : donc, il faut remettre tout ça en conformité pour qu'ils puissent jouer toute la saison entière, il faut que l'on réalise vite. Il faut que l'on trouve des fonds rapidement et du coup, avec le fond de la CAN, c'est quelque chose qui est plus simplifiée que les autres subventions. Là notre demande est connue à la CAN, de là elle va s'inscrire sur le conseil communautaire de décembre,

ce sera acté et on aura tout de suite les fonds. Ça veut dire que l'on n'est pas obligé d'attendre, le budget 2025 qu'on l'ai voté en avril pour avoir des fonds pour pouvoir le faire, on va pourvoir le faire avant, comme ça quand ils arriveront à la période de mars, on peut penser que nos buts seront installés, que le pare-ballons sera là. Il y aura à revoir la main courante, là il faut déplacer différents cotés.

- CC : c'est sûr qu'on l'aura cette subvention ?

- MCB : ils resollicitent toutes les communes en disant qu'il vous en reste un peu, employez le maximum, c'est plus facile. Après il y a un autre pact 4, qui devrait être créer, maintenant il va peut-être être modifier parce qu'au vu de la loi de finances, c'est possible qu'ils abaissent le montant alloué aux communes, là, je crois que c'était 6 millions qui devaient être attribué sur 2 ans, pour les 40 communes.

- CC : c'est proportionnel à la population ?

- MCB : il y a des attributions connues, dès que ça va sortir on sait que l'on a tant d'argent et là finalement il y a 1 500 € qui ne seront pas utilisés. Donc, voilà pour ce plan de financement, du coup on est sur un plan de financement très classique des dépenses et des recettes qui sont demandées par moitié à la CAN et l'autre moitié à la commune . Est-ce qu'il y a d'autres remarques là-dessus ou pas ?

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 16**

#### **7 - Décision Modificative n°2- Budget Principal :**

- MCB : du coup, comme on fait ce type d'opération, on est obligé de faire derrière une décision modificative parce qu'elle n'était pas prévue, donc il faut que l'on trouve les crédits pour la somme de 4 479,57 €, ce que l'on voit sur notre exercice en retrait c'est qu'il y a des recettes qui n'étaient pas inscrites, on ne touche pas à "fonctionnement dépense-recette" et "investissement dépense-recette", parce qu'il y avait des recettes qui n'avaient pas été marquées, c'est aussi bien parce que on a des surprises positives, donc là on va récupérer 1 395,30 € sur du remboursement sur rémunération de personnel, c'est logique qu'on ne le marque pas, parce que l'on ne peut pas penser que notre personnel va être malade, donc on a 1 395,30 € à récupérer ici et on a aussi une autre recette le FCTVA. Le FCTVA c'est par rapport à tout ce que l'on acquiert, on a une TVA, on la paie à 20 %, mais elle nous est rétribuée à 16 % et des poussières et justement dans la loi de finances c'est abaissé de 2 points, donc voilà comment on financerait la globalité, sachant que derrière on aura 3 115 € qui arriveront par la CAN. C'est bon pour vous ?

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 16**

#### **8 - Aide financière exceptionnelle - Frais de cantine :**

- MG : une aide financière exceptionnelle pour une maman de l'école. Elle nous a fait une demande en juillet, parce qu'elle est malade, son état de santé ne lui permet plus de travailler. On avait déjà fait un avancement sur les cantines pour ses 3 enfants. Le problème est qu'elle nous a fait une demande pour du financier sur ses impôts, or on ne peut pas agir là-dessus, mais par contre, ce que je vais vous demander ce soir, c'est de faire encore un geste et de voir si on peut prendre en charge les frais de la cantine des enfants, sur une période de 3 mois et

reconductible, je pense, si nécessaire. Elle m'a fait un mail le 8 octobre pour nous confirmer qu'elle nous demandait une aide à ce sujet et qu'elle en serait ravie, je n'ai pas grand-chose à dire parce que la situation est difficile.

- FG : tu as dit qu'elle avait fait une demande pour qu'on l'aide sur ces impôts ?
- MG : elle cherchait un financement pour l'aider sur ses impôts.
- MCB : sur sa vie personnelle.
- FG : si elle n'a pas les moyens, elle ne paye pas d'impôts.
- CC : sur ses charges.
- MG : elle paye toujours des impôts.
- MCB : il y a un coût qu'elle a calculé.
- NW : tu paies des impôts sur l'année d'avant.
- MG : je ne peux pas vous donner plus d'informations. Je vous demande si on peut se permettre, au titre de la collectivité de prendre en charge la cantine de ses 3 enfants, pendant 3 mois et voir après en fonction de l'évolution de sa situation.
- ML : je pense que c'est dans la capacité financière de la mairie.
- plusieurs personnes : ça représente combien ?
- AT : 150 € par mois.
- MG : ça fait 450 €.
- CC : plus la garderie.
- MCB : il n'y a pas de garderie.
- MG : il n'y a que la cantine.
- MCB : ça fait 500 €, on va dire.

**Contre : 0**

**Abstention : 2**

**Pour : 14**

#### **9 - Reconduction du dispositif Argent de Poche 2024 :**

- MG : ce dispositif que l'on a mis en place aux mois de juillet et août pour les jeunes de la commune, qui leur permet de travailler pour la commune pendant 1 semaine ou 2, tout dépend des travaux mis en place. Ce sont en général, des travaux comme du bricolage, peinture, ponçage ou entretien, ils accompagnent les agents de l'atelier technique et c'est Olivier MARION qui les coach. On a un petit travail à faire pendant les vacances de Toussaint, on s'est demandé si on ne pouvait à nouveau pas faire appel à eux, puisqu'ils avaient été très impliqués, très motivés et très compétents, ils ont bien fait leur boulot, vous avez pu constater la main courante de la Venelle Sombre, les bancs de la place de la mairie et si vous passez par le cimetière vous avez pu voir le portail et la porte du cimetière. Ils se sont occupés de choses un peu chronophages, c'est du boulot, il faut poncer, nettoyer et peindre, par tous les temps.

Cette fois-ci on va leur demander de travailler dans l'annexe de la boulangerie, ils travailleront l'après-midi, cette fois-ci, car nous sommes sur des jours qui commencent un peu tard, donc ils vont travailler dans l'annexe de la mairie, faire du ponçage, de la peinture.

- CC : pourquoi il font des jours qui commencent tard ?
- MG : parce que c'est plus pratique pour l'atelier de faire démarrer à 13h30 et de les faire finir à 17h00. Comme ils ne font que 3 heures ½ dans la journée, c'est donc 13h30 - 17h00
- CC : c'était pas des journées entières la dernière fois ?
- MG : non, c'était des demi-journées de 3 heures 30. C'est 15 € les 3 heures 30.
- CC : je pensais que c'était des journées entières.
- MG : non, après c'est de l'exploitation.
- JC : c'est un dispositif qui est réglementé, c'est la Mission Locale. Il y a longtemps que ça existe.
- MG : je vous ai expliqué les modalités sur 5 jours, donc ça nous revient à 15 € la ½ journée, 75 € pour un jeune, 150 € pour 2 évidemment. Le contrat est signé entre le jeune et la collectivité, il a un vrai contrat, avec une autorisation des parents évidemment et il s'engage à travailler pour la commune. Ça c'est très, très bien passé au mois de juillet, ainsi qu'au mois d'août et quand je leur ai proposé de revenir, ils ont dit oui, sans hésitation.
- CA : donc là, il y a une assurance spéciale.
- MG : non.
- CA : ça se passe comment alors ?
- MG : accident du travail, je pense que c'est la responsabilité civile des parents, puisqu'il y a une autorité parentale à signer. Je suis le dossier comme il est fait par la CAF.
- MCB : c'est le staff qui s'était présenté cet été, il y en a 2 qui ont bien voulu revenir.
- JC : c'est pour demander si on avait reproposé à d'autres.
- MG : ça a été proposé aux 4. Ils ont eu une attestation leur permettant d'inclure ça dans leur CV, si éventuellement ils en ont besoin dans les années qui viennent. De toute façon s'ils sont en âge et qu'ils sont toujours volontaires, on les reprendra, il n'y a pas de raison.
- MCB : après pour l'année prochaine il faudra réouvrir le dispositif.
- MG : mais ce qu'il faut savoir, vous le lirez dans le journal, j'ai d'ailleurs mis un article là-dessus, pour alerter justement les jeunes qui veulent s'inscrire sur le dispositif de l'année prochaine. C'est vrai qu'ils sont très motivés et on sent qu'ils ont envie de faire bien et pour nous c'est quand même avantageux, ça soulage les responsables des ateliers.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 16**

#### **10 - Prise en charge de frais liés à l'exercice d'un mandat spécial :**

Monique sort de la salle à 21h25

- MCB : nous avons besoin de vaisselle pour l'école, lorsque l'on veut acheter de la vaisselle, on tombe toujours sur des prix excessifs, là on a trouvé chez METRO de la vaisselle adaptée et beaucoup moins chère, qui répond bien à notre demande, sauf que l'on ne peut pas payer en mandat administratif. Du coup, on a vu auprès de la perception, si malgré tout c'était possible, donc Monique qui est en gestion de ce dossier-là, va pouvoir acheter par ses fonds propres de la vaisselle, avec son moyen de paiement à elle, pour un montant maximal de 200 € et sur présentation d'un justificatif, nous pourrions la rembourser. On bénéficiera d'une vaisselle qui sera 2 fois moins chère. Ce qui vous est proposé, c'est que l'on accepte que ce moyen de financement soit autorisé et que la commune puisse la rembourser. On a bien fait valoir l'économie au niveau de la perception, sinon ce ne serait pas valable. Il faut vraiment prouver que c'est bien moins cher, ça ne fait pas non plus une somme conséquente et on aura la même chose

**Contre :**

**Abstention : 1**

**Pour : 14**

Monique revient dans la salle du Conseil.

- AT : le comité des fêtes a plein de vaisselle, il ne pourrait pas faire un don ?
- MCB : si le comité des fêtes la propose, on accepte les dons.
- GG : je peux prendre la parole ? Nous avons plein de vaisselle, ça dépend du nombre que vous voulez, mais on peut vous la donner.
- MCB : on regardera ce qu'il y aura et on verra.
- MCB : c'est des bols, des petits ramequins, c'est des petites parts individuelles, comme on a beaucoup d'enfants, on a 2 gros services et pour alléger un peu le travail des personnes, on s'est dit qu'il valait mieux mettre en petites parts, comme ça on distribue le plat, plutôt que de prendre et dire : t'en veux, t'en veux pas ?
- MG : disons que ça se prépare à l'avance, notamment pour les ramequins.
- MCB : vu le nombre, la quantité de desserts, le cuisinier est obligé de faire la vaisselle en même temps que le service, ce n'est pas pratique.
- MG : l'investissement ne sera pas inutile.

#### **11 - Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité :**

- MCB : on a déjà parlé de ça. Il y a une nouvelle loi qui est tombée, il a fallu que l'on concrétise un contrat avec la dame, finalement l'Etat a décidé que maintenant c'est par l'Académie que ces personnes-là vont être payées, comme la dame a fait 1 mois de travail dans la collectivité,

donc, on concrétise son contrat. La délibération suivante est de dire qu'une convention va être signée avec l'Académie et quand l'Académie sera dans le rail et fera toute l'administration qui va bien, on rend la dame à l'Académie. C'est un peu transitoire, mais il faut faire un contrat, faire une convention.

- MG : il faut créer un emploi.
- CC : pourquoi c'est transitoire pour cette dame -là, avec des AESH sur la commune il y en a d'autres ?
- ML : parce qu'elle travail pendant la pause méridienne.
- MG : c'est un temps discontinu.
- MCB : les autres sont en temps scolaire.
- CC : et du coup, pendant le temps méridien ?
- MCB : elles ont leur pause. Là c'est uniquement par rapport au handicap de l'enfant. L'année dernière c'est nous qui financions plein pot, une loi est sortie qui dit " non, c'est l'Etat qui prend" donc en attendant que tout se mette en place, selon les départements l'Académie ne réagit pas de la même façon non plus, là on a une chance, c'est qu'il y a quelque chose qui se met en place.
- MG : il y a des Académies qui ont refusé.
- MCB : par contre, il faut passer par cette partie administrative, on crée un emploi, on conventionne et quand tout sera bien mis en place coté Académie et bien elle démissionnera de chez nous pour pouvoir intégrer pleinement son poste à l'Académie.
- MG : c'est vraiment très ciblé, sur une personne qui a un temps de travail très restreint de 3 heures et au moment de la pause méridienne.
- AT : ça veut dire que l'enfant n'a pas la même personne entre la classe et le repas.
- MCB : si c'est la même personne qui l'accompagne.
- MG : mais notre part à nous c'est la pause.
- MCB : parce que le domaine "cantine" c'est communal.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 16**

**12 - Convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 16**

**13 - Avenant au contrat de prestations de travaux de sécurité, d'entretien et de maintenance de l'éclairage public des voies et des parkings :**

- ML : c'est pour qu'il n'y ait pas d'interruption. Au cas où on aurait un gros problème sur la voie publique, on ne serait pas couvert si on ne fait pas cet avenant.
- CC : comment ça se fait que le renouvellement n'est pas fait ?
- ML : parce qu'ils ont traîné. J'ai rendez-vous avec eux cette semaine vendredi matin, ce rendez-vous on l'a en proposition depuis le mois de juillet et depuis le mois de juillet à chaque fois que l'on fixe une date ils nous disent "ah non, on va reporter la réunion". J'espère qu'on va à la réunion du 18 octobre, après il faut qu'ils finalisent le contrat et comme dans toutes les administrations ça va leur prendre 2 mois.
- CC : ce n'est pas très pro.
- ML : oui, parce que quand un contrat arrive à échéance, il faut un préavis, tu le sais.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 16**

**14 - Autorisation de signature d'une convention de formation professionnelle :**

- MCB : c'est même pour pouvoir acheter des produits biologiques, car on ne peut pas en acheter, s'ils n'ont pas cette formation.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 16**

**15 - Avenant n°2 au contrat de Prévoyance Collective :**

- MR : c'est une augmentation qui a pour cause l'augmentation de la sinistralité, à l'échelle du département il y a plus de sinistres, leur budget n'est pas à l'équilibre. Donc le centre de gestion a négocié avec MNT-RELYENS une augmentation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- MG : à savoir si on fera un taux unique ou pas.
- MCB : on n'a pas calculé ce que ça pouvait faire en plus ? Du coup, on peut faire des propositions à 7 € et on reporte le point 15.

**Le point n° 15 est reporté**

**Contre :**

**Abstention :**

**Pour :**

## **16 - Convention d'identification et de stérilisation des chats errants :**

- PW : l'avantage de signer cette convention, que l'on doit renouveler maintenant, c'est que les frais de stérilisation sont pris en charge par eux. C'est ce qui coûte le plus cher, bien évidemment. "Pas de chats sans toits" conventionne avec une clinique vétérinaire de Courçon.
- MCB : il faudrait le faire savoir à Mauzé, je me suis fait incendier d'ailleurs, soi-disant que Val du Mignon n'a jamais rien fait pour les chats errants, c'est inacceptable, sauf que l'on ne va pas chez ce monsieur-là, je pense qu'il était un peu jaloux.
- PW : sauf que lui prend beaucoup plus cher qu'à Courçon. A Courçon, on a vraiment des tarifs préférentiels, pour une femelle c'est 63 €.
- MCB : c'est un tarif étudié avec l'association.
- PW : et l'identification c'est 38 €. C'est un tarif qui n'est pas très négociable, parce qu'il y a l'inscription au fichier à l'ICAD. Quand un particulier fait stériliser une chatte il y en a pour plus de 120 €. Ils prennent en charge la stérilisation et en contre partie ils nous demandent de diffuser des affiches de campagne de stérilisation et d'identification, pour inciter les propriétaires à faire identifier leurs animaux et aussi à trouver des familles d'accueil, des adoptants. Ça marche très bien.
- MCB : on fait 10 chats par an à peu près.
- MG : à savoir qu'au niveau sanitaire, la mairie Frontenay R.R. vient de faire passer des tracts au niveau des habitants, parce qu'ils ont eu des cas de typhus du chat. C'est important qu'ils soient identifiés, qu'ils soient soignés et vaccinés.
- PW : si jamais on trappe un chat qui a le typhus il est euthanasié, c'est systématique.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 16**

## **17 - Désignation des délégués à l'Association Nature Solidaire - AIPEMP :**

- MCB : Lucie nous a fait savoir qu'elle ne pouvait plus tenir son rôle de délégué suppléant. Toi Jean-Marie tu y vas toujours ?
- JMB : oui. Quand ils envoient des convocations, ils envoient à la mairie et aux délégués, du coup je réponds directement à l'association.
- MCB : seulement on ne sait pas si tu y vas. C'est toujours une histoire de communication. Ce serait bien qu'on sache si tu y vas, parce que si tu n'y vas pas on ne peut pas solliciter Lucie de tout façon on ne sait pas.
- JMB : je l'avais sollicité une fois, parce que je n'avais pas pu y aller et je crois qu'en fin de compte on n'y avait pas été tous les deux.
- MCB : donc en fait tu es bien titulaire, si Lucie n'y est plus, tu n'as plus de remplaçant. Il est important de renommer un délégué remplaçant au cas où.
- FG : les réunions que vous avez c'est quelle heure ?

- JMB : en début d'après-midi.
- MCB : est-ce quelqu'un serait intéressé par cette suppléance ? Et vous M. Baudry, ça ne vous intéresserait pas ?
- TB : pour être intéressé il faudrait que je sois sûr d'être dans le Conseil Municipal, dans quelques temps. A la suite de ma demande de report, je me pose des questions, j'ai pas mal d'activités, je m'engage que quand je sais que je peux tenir.
- MCB : d'accord. Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui voudrait ?
- JC : moi je veux bien y aller.
- MCB : après, il n'y a pas de corrélation avec le centre-socio.
- JC : non, absolument pas.
- MCB : il faut que l'on vote. Jean-Marie BERTAU titulaire, Jocelyne CONSTANTIN suppléante.

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

**Pour : 15**

- Titulaire : **Jean-Marie BERTAU**
- suppléant : **Jocelyne CONSTANTIN**

#### **Questions diverses :**

- MCB : une rencontre avec l'ACCA d'Usseau pour des délibérations qui ont eu lieu en 2019, donc avant nous, concernant l'acquisition par un bail emphytéotique pour la station de pompage qui est à Ussolière.
- FG : entre Ussolière et Madrid.
- MCB : le Conseil Municipal précédent avait délibéré et avait donné un avis favorable à l'ACCA, pour faire un local de chasse et ça n'a pas avancé depuis. Là ils reviennent nous voir pour qu'on fasse l'acte. Il n'y a pas de raison que l'on dise quoique ce soit, ça a été voté. On a eu aussi une autre demande, Dominique et Patricia nous demande d'acquérir leur mur d'enceinte.
- PW : le mur coté du terrain de boules.
- CC : et pourquoi ?
- MCB : je ne sais pas, je ne les ai pas encore rencontrés.
- CC : ça appartient à la mairie, le mur ?
- MCB : oui, apparemment, puisqu'ils veulent en être acquéreurs.
- PW : c'est le mur où ils ont un petit portillon.

- MCB : le mur ne doit pas être à eux, il doit être communal et ils veulent l'acquérir. Je n'ai pas regardé, j'ai juste reçu la demande, c'est en cours, on va regarder. On va rencontrer Dominique. Aux vues de tout ce qui se dit, qui s'écrit sur les réseaux sociaux, que l'on apprécie très négativement, où certains d'entre nous sont toujours ciblés, j'ai fait une demande de protection fonctionnelle à la Préfète. Comme ça, ça va agiter un peu plus le pompon du côté des gendarmes et du procureur et j'espère que l'on arrivera à trouver les administrateurs de certains comptes Facebook, pour savoir qui ils sont derrière, parce qu'être anonyme c'est facile, critiquer c'est facile, mais un moment donné c'est pénible. Ça fait 2 ans que ça dure, j'en ai marre.

- TB : vous parlez de quoi ?

- MCB : je parle du Facebook "Transparence Val du Mignon", du Facebook "Val du Mignon info citoyenne" et je parle aussi de certains commentaires que l'on y trouve et ce sont toujours les mêmes que l'on retrouve. Voilà, quand ça commence à être diffamant, on y trouve nos photos, toute notre vie privée, à un moment donné il faut que ça s'arrête. Donc vu qu'il n'y a pas moyen que la gendarmerie fasse tout ça, on parle protection fonctionnelle, c'est fatigant d'en arriver là, c'est usant et ce n'est même pas respectueux. Ça touche tout le monde, ça touche aussi nos familles, ça touche le personnel, aussi, beaucoup, c'est difficile de travailler dans une ambiance comme ça, parce que l'on n'a pas matière à se faire insulter, quand on donne du temps, même les gens qui ne sont pas élus prennent aussi, c'est pénible, on va bien voir ce que va faire la protection fonctionnelle.

- AT : des photos sont même piochées dans les projets qui sont de nos familles en plus, ça inclus même des gens qui ne sont même pas à Val du Mignon. Il y a quand même des fouilles qui sont faites.

- MCB : c'est nébuleux. C'est une nébuleuse, mais quand même, on commence à peu près à voir ce qui se passe derrière. J'espère que ça aura une fin positive pour nous.

- FG : est-ce qu'il y en a qui ont été voir le chemin de Verdais ? Qu'est-ce que vous en pensez ?

- TB : j'ai vu les 3 étapes, j'y passe une fois par semaine. Ça m'a l'air bien, ça doit mieux résister aux engins, du coup on verra à l'usage.

- FG : moi, j'y suis allé voir, j'y vais toutes les semaines parce que je suis au SIVOM, j'ai envie de dire que ce n'y fait, n'y à faire.

- plusieurs personnes : pourquoi ?

- FG : C'est pas compliqué, je n'ai jamais vu mettre du remblai, comme c'est fait. Tasser à chaque couche pour faire tenir un chemin. Aujourd'hui vous y allez le chemin n'est pas plat, il est tout bosselé, l'eau reste dessus, le bicouche va tenir 1 an parce qu'il va geler, donc ça ne tiendra pas. Faire ce que l'on a fait ou rien, on a fait des traversées de route, des trucs comme ça, moi je pense que la personne qui était là à faire les travaux, je vais le rappeler demain, mais il y a quand même des choses où il n'est pas totalement compétent.

- MCB : et bien, moi, je l'ai rappelé aujourd'hui, parce que vous me fatiguez tous avec ce chemin, mais il faut aller voir le gars de temps en temps. J'ai encore rappelé aujourd'hui le SIVOM, pour savoir ce qu'il en était, donc il m'a expliqué ses couches, à nouveau sa canalisation sur 3 lieux qui va vers le fossé, il va falloir aller voir plus largement sur les fossés pour revenir vers le milieu pour que ça évacue pleinement vers des fossés qui ont vraiment cette habilitation de récupérer beaucoup d'eau quand il a plu, que là actuellement ce qu'ils ont fait, ce n'est pas fini, donc, moi

tant que ce n'est pas fini je ne suis pas à même de juger si c'est bien fait ou pas bien fait. Il me dit que de toute façon, là, il a donc laissé les couches des pierres plus ou moins grosses et que la partie de bicouche ça ne se ferait pas maintenant parce que justement ils veulent que ça se tasse naturellement, par contre, il va y avoir une obligation, à tout ça, s'il y a vraiment un hiver trop humide, comme on a eu, il va falloir fermer la route. Mais pas la fermer avec 2 barrières, on sait très bien que quand on met des barrières, elles volent et les gens passent, soit il va falloir mettre des gros cailloux pour bloquer pour que ce ne soit pas abîmé dans 6 mois.

- FG : si tu vas voir le peu qu'ils ont mis sur les bords.

- MCB : non, je ne retourne même pas voir.

- FG : un camion qui passe dessus, ils ont fait quelques tours pour remettre de la terre sur les bords, le chemin il est descendu de 5 cm au niveau des bandes de roulement. Donc, je ne sais pas comment ils vont récupérer le tassement du milieu, par rapport aux côtés.

- MCB : moi, j'ai encore appelé aujourd'hui, j'entends que ça ne va pas, qu'est-ce qui ne va pas, même si j'allais sur le terrain, je ne serais pas à même de dire ce qu'il faut faire, s'il faut faire ça, je ne m'y connais pas. On a quand même en face de nous un technicien de la voirie, c'est à lui de se débrouiller pour que ça fonctionne, mais au bout du bout, si ça ne fonctionne pas, là oui, on pourra aller voir le SIVOM en disant "ça ne fonctionne pas", mais là je ne suis pas à même de ....

- TB : excusez-moi, sur tout type de ce genre-là, d'avant le chemin entre la réfection et maintenant, il y a toujours des périodes où un certain nombre de véhicules à partir d'un certain poids ne peuvent pas passer. Après pour la suite, il faudra peut-être voir les personnes compétentes à prédire le tonnage qui doit passer.

- MCB : il faudra réglementer.

- AT : il faudra encore que ce soit respecté.

- FG : va réglementer un marais où il y a des peupleraies partout, où il faut sortir du bois, des troncs d'arbre sans avoir d'engins lourds. Mais déjà, la période où ils se sont mis à faire le chemin, pour moi, ce n'est pas la bonne période, non plus, ils embrayent ça au mois de septembre.

- MCB: moi, je veux bien tout entendre, mais ce n'est pas facile d'avoir un jugement avant que tout soit fini. Après je vais avoir un jugement lorsque tout sera en place, si l'eau monte et que finalement l'eau va plus d'un côté que de l'autre, là oui je serais à même de dire...

- FG : mais ce sera trop tard.

- PW : après quand tu as réglementé la circulation, et limité peut-être le tonnage, oui il faut le faire, mais malheureusement ce n'est assez souvent pas respecté, on le voit déjà dans la traversée d'Usseau, où c'est limité à 18 tonnes et on en a régulièrement qui passent en transit et qui ne respectent pas.

- MCB : là d'autant plus que tout est barré, c'est barré sur St Saturnin, sur Marsais...

- AT : tous les passages à niveau.

- TB : il y a moins de risque que les gens fassent un détour ailleurs, si vous mettez une barrière vous limitez, même s'il y a toujours des gens qui passeront quand même, vous aurez au moins limité à 80 %.
- PW : là, en ce moment il y a des barrières, on les retrouve systématiquement ouvertes. Les gens les poussent et passent.
- CA : il y a des terres agricoles aussi ?
- MCB : il y a des terres agricoles, oui, mais il y a un autre passage. Il va falloir être vigilant, faudra passer, faut voir l'usage de l'eau, le syndicat SMBVSN veut étudier la continuité des travaux qu'ils ont fait par rapport aux travaux qui ont été fait à la Marzelle, ils veulent continuer plus loin. Moi, j'ai indiqué qu'il y avait les 2 ponts de Verdaïs qui sont très abîmés, donc s'ils avancent dans leur projet de revitalisation du cours d'eau, ils prendront en charge le tout, et si ce n'est pas le cas, ils ne prendront pas tout en charge et derrière il y a aussi des récoltes.
- PW : ce qui fait du mal, notamment sur les chemins ce sont les inondations importantes. Le problème du chemin de Verdaïs, est que c'est considéré comme une route mais ce n'en est pas une.
- MCB : est-ce qu'il y a des choses à faire remonter ?
- AT : on a un problème de lumière à Ussolière, encore. L'autre jour c'était plein feu 24H/24, et là ça s'éteint alors qu'il fait nuit, encore nuit le matin, les enfants vont à l'arrêt de bus avec la lumière du téléphone.
- MCB : c'est-à-dire quelle heure ?
- AT : à 7h47 ça s'éteint, mais il fait encore nuit.
- MCB : il faut voir les pendules, car il y a différentes gestions des pendules.
- AT : on change d'heure bientôt, peut-être que l'on peut attendre le changement d'heure.
- FG : Thorigny c'est allumé à 8h30 ce matin.
- MCB : mais à Thorigny il y a une lampe qui ne marche pas.
- AT : un notaire m'a fait remonter qu'à Ussolière on avait 7 % de taxe d'aménagement, mais que l'on ne serait, à vérifier, pas en conformité avec la France.
- MCB : mais bien sûr, il a qu'à relire les lois.
- AT : il dit que ce serait 5 % maximum.
- MCB : non, il y a des choix que tu peux faire sur certaines parcelles, qu'il faut nommer, dire c'est la parcelle AC 25 ou la E 38 par exemple, c'est 2 là j'estime que, aux vues des extensions de réseaux qu'il va falloir faire en termes d'électricité, d'eau et tout ça, comme c'est la commune qui doit payer, elle peut appliquer une taxe supérieure et c'est ce qui a été fait sur Ussolière sur 2 ou 3 parcelles.
- AT : dans mes actes ce n'est pas mi clairement par contre.
- MCB : nous, c'est écrit clairement sur nos délibérations, sur tous les actes.

- AT : c'est écrit Ussolière uniquement.
- MCB : on est réglo sur notre délibération.
- AT : sur les actes, en tout cas, dans le tableau des taxes, il y a écrit uniquement Ussolière 7,5 %.
- MCB : c'est normal. Est-ce qu'il y a d'autres choses ? La date des vœux ?
- ML : le 10 janvier 2025.
- MG : à 19h00.
- PW : je fais depuis 2 mois le fichier adresse, car il nous est imposé de mettre une numérotation et une rue à chaque bâtiment, c'est pour ça que j'ai baptisé la rue qui mène à la station de pompage, 1 chemin de la station de pompage, donc les lieux-dits ils n'en veulent plus, et si vous en connaissez, comme c'est moi qui ai la main sur le fichier d'adressage, qui n'est pas répertorié vous me le faites savoir, pour que je puisse le rentrer.
- AT : à la Pironière il n'y a pas de n°, personne n'a de n°.
- PW : si j'ai mis. D'ailleurs maintenant ça s'appelle "chemin de la Pironière" ce n'est plus "lieu-dit de la Pironière". J'ai pu négocier avec la Poste, c'était plus simple de mettre chemin avec le nom du lieu-dit, ils étaient d'accord. Si ça vous intéresse, vous pouvez aller sur une base publique qui s'appelle "baseadresse.gouv.fr", vous allez dessus, vous regardez sur Val du Mignon vous verrez toutes les numérotations.
- MCB : est-ce qu'il y a autre chose ?

**Date du prochain conseil : 14 novembre 2024**

**Fin de séance 22 h 28.**

Le Maire,

Marie-Christelle BOUCHERY



La secrétaire de séance,

WIERZBICKI Nadine

